



Déclaration FSU au CTA du 22 janvier 2016

L'année 2016 s'ouvre sur une situation délétère pour la démocratie, les solidarités, notre modèle social. Les attentats de 2015 ont révélé de façon particulièrement violente les fractures qui minent nos sociétés et particulièrement la société française. L'indifférence collective aux difficultés rencontrées par les classes populaires, victime du chômage, des discriminations ont engendré chez une partie de la jeunesse un rejet de notre société et facilité le travail d'embrigadement. L'absence de perspectives d'avenir et de progrès des discours politiques, l'incertitude sur les lendemains incitent certains jeunes à trouver un sens dans des formes de radicalisation.

Or, si le gouvernement, après la période d'émotion causée par les attentats, a pris des mesures, compréhensibles dans ce cadre, visant à assurer la sécurité des citoyens, il a fait le choix de prolonger l'état d'urgence et de développer un discours sécuritaire dangereux pour les libertés collectives et individuelles. Sans que rien ne vienne valider l'intérêt de ces mesures dans la lutte contre le terrorisme, cette prolongation a été utilisée pour interdire des manifestations au moment de la COP21, assigner à résidence des militants politiques ou associatifs, tout en faisant peser des incertitudes sur la possibilité pour les syndicats d'organiser des manifestations, notamment celles contre la réforme du collège le 26 janvier. Non content de prolonger l'état d'urgence, le Président de la République a annoncé une réforme constitutionnelle qui pose deux problèmes majeurs : la constitutionnalisation de l'état d'urgence et l'extension des possibilités de déchéance de la nationalité française. La FSU demande la levée immédiate de l'état d'urgence et s'oppose à la réforme constitutionnelle.

Répartition des moyens d'enseignement dans le 1^{er} degré

Après trois rentrées scolaires où la priorité pour le primaire ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage, la répartition des 3 911 créations de postes pour le 1^{er} degré a été dévoilée lors du CTM du 17 décembre. 15 postes seront alloués à l'académie de Clermont : selon le ministère, ils tiennent à la fois compte de l'évolution démographique, des critères sociaux, des conventions rurales et de la priorité au primaire. Bienheureuse donc notre académie, car apparemment largement dotée et bénéficiant d'un taux d'encadrement bien supérieur à la moyenne nationale... C'est faire preuve d'une amnésie coupable que de tirer un trait sur les coupes sombres opérées dans l'éducation nationale par le précédent gouvernement en ne rétablissant pas à minima les postes supprimés. Ces créations de postes ne suffiront pas à couvrir les besoins pour assurer un service public d'éducation de qualité et assurer la réussite de tous les élèves.

La FSU demande que l'effort s'amplifie pour combler le retard pointé par l'OCDE dans son dernier rapport, en matière d'investissement pour l'école. Dans notre académie, nous demandons des postes pour baisser les effectifs par classe et ouvrir des classes partout où il y a des besoins ; reconstituer des RASED complets et diminuer les secteurs d'intervention, ce qui implique des départs en formation dans toutes les options avec une vigilance particulière pour les rééducateurs ; reconstituer des brigades de remplaçants pour mettre fin immédiatement aux absences non remplacées, quel que soit le niveau, qui ne interrompent la continuité du service et perturbent les conditions d'apprentissage des élèves ; garantir la formation continue sur le temps de classe ; assurer les décharges de direction des petites écoles ; disposer des postes pour la scolarisation des moins de 3 ans et le « Plus de maître que de classes » sur lesquels s'est engagé le ministère. Nous refusons catégoriquement que toutes ces priorités se mettent en place sur des fermetures de postes – et de classes en particulier.

Les conventions rurales signées dans 3 départements de l'académie laissent peu de marges d'amélioration, en bloquant toute perspective de dotation positive en postes sur les trois prochaines années. Nous le dénonçons. Nous avons demandé que cette question soit portée à l'ordre du jour et que les contractualisations départementales fassent l'objet d'une présentation détaillée. Ce sujet est pourtant majeur pour l'avenir d'une large part du tissu scolaire de notre académie. La FSU demande une politique nationale ambitieuse pour l'école rurale et s'oppose à des restructurations qui aboutiraient à terme à une fragilisation du service public d'éducation de proximité.

Répartition des moyens d'enseignement dans le 2nd degré :

Même si en apparence la création de 30 postes dans le second degré pour notre académie peut sembler positive, la réalité l'est beaucoup moins.

En effet, dans les collèges, les 19 créations se font au en supprimant 12,5 postes fixes et en injectant massivement des postes de stagiaires (51), en redistribuant au passage des postes des collèges de l'Allier et de la Haute-Loire dans les collèges du Puy de Dôme et du Cantal. L'augmentation du H/E des collèges dans les quatre départements se fait donc essentiellement grâce aux stagiaires ! Nous comprenons bien qu'il s'agit de faire passer la réforme du collège auprès des enseignants et de leur faire croire que ces dotations en sont la conséquence positive, (enfin une !), tout au moins pour la rentrée 2016. Quand à l'avenir de ces dotations abondantes, nous doutons fort de leur pérennité.

Cet affichage, qui ne convaincra pas les enseignants à malgré tout un certain nombre de conséquences :

La première conséquence de l'abondement des dotations collèges, on constate une baisse du potentiel de remplacement de 15 postes, déjà bien insuffisant.

La deuxième conséquence, une partie des moyens est prélevée sur les moyens lycées, qui malgré la création de 29 postes, voient le H/E se dégrader et revenir au niveau de 2012, année avec le plus faible H/E !

La troisième conséquence, une autre partie des moyens est prélevée sur les moyens lycées professionnels qui voient eux aussi le H/E se dégrader, alors même que 2 postes sont créés !

Réforme du collège :

La mobilisation des enseignants et CPE contre la réforme se poursuit et ce ne sont pas les leurre d'une dotation en amélioration qui les convaincront de l'intérêt de cette réforme. Non Madame Le recteur, ni les EPI, ni l'AP ne résoudront ce qui a censément justifié cette réforme, à savoir la lutte contre l'échec scolaire.

La FSU dénonce l'usage abusif et inédit fait par le rectorat du statut des fonctionnaires : le recours au principe d'autorité hiérarchique pour contraindre à participer aux formations hors temps de travail en dit long sur l'état de faiblesse du ministère, incapable de convaincre, et contraint au passage en force. Nous considérons ces pratiques totalement illégitimes et demandons au rectorat de cesser ces pratiques inacceptables.

La disparition d'un certains nombres de classes bilingues et la diminution horaire de la deuxième langue pour celles maintenues va inéluctablement créer des sous-services, voire des suppressions de postes, pour les enseignants de langue, principalement en allemand. La FSU, inquiète pour leur avenir professionnel, demande que ces personnels ne se voient pas contraints d'aller enseigner en primaire, que cette possibilité soit librement choisie.

Voie professionnelle :

Sur fond d'annonces présidentielles réclamant l'appariement entre l'offre de formation et le marché de l'emploi, on peut s'interroger sur les non-ouvertures de sections dans la voie Professionnelle pour la rentrée 2016 sous statut scolaire.

Préalablement évoquées au CREFOP et en CAEN en 2015, force est de constater l'absence dans les documents d'ouverture des sections suivantes : BAC Plastique et composite à G Tillion à Thiers, BMA Ébénisterie à Murat, seul à même de consolider l'établissement et à Roger Claustres, BMA associés au CAP en remplacement du BAc Pro 3ans ! BAC Hôtellerie - Restauration sur le bassin de Montluçon qui trouverait naturellement sa place à Commeny, prépa concours infirmiers gratuite à Varennes / Allier, BTS industrie graphique à Lafayette

et absence également de l'extension de l'offre en Bac ASSP prisée par les élèves et les familles mais il faut sans doute attendre le suivi de cohortes! Enfin absence de volonté de concurrencer le Privé en Haute Loire.

Nous rappelons également les annonces faites en direction de l'apprentissage dans l'Éducation Nationale mais renvoyée à 2017! Non l'apprentissage aux niveaux V et IV et surtout dans le tertiaire n'est pas la solution pour former des citoyens et des salariés à même de s'épanouir et de rebondir.

Quid de l'ambition de la formation initiale pour lutter contre le décrochage scolaire? Avant d'évoquer la formation pour adultes, l'urgence est sans doute d'étendre l'offre de formation initiale sous statut scolaire gratuite, laïque et publique.

Comment lutter contre les sorties du système scolaire sans diplôme en renonçant à améliorer les conditions de travail des PLP et à faire progresser les traitements avec pour seule perspective des HSA au détriment de la transformation de BMP et autres postes partagés en véritables postes stables!

EMC :

Nous constatons qu'il y a encore bien loin des discours à la réalité ! Cet enseignement mis en place à marche forcée pour la rentrée 2015 n'est toujours pas financé par le rectorat dans les DHG des lycées ayant des filières technologiques où l'enseignement de l'ECJS n'existait pas. Pour la rentrée 2016, il doit encore être financé sur la marge d'autonomie de l'établissement, au détriment d'autres enseignements et dédoublements. La FSU demande que les DHG soient abondées à hauteur des besoins, car il est inadmissible que les lycéens ne soient pas traités de manière égalitaire selon le type de lycée qu'ils fréquentent.

RIFSEEP :

La FSU constate encore une fois la précipitation avec laquelle s'applique et se met en place le RIFSEEP. Alors que les modalités légales ne sont pas connues, la FSU dénonce cette façon de faire et s'élève contre de tels procédés.

Sport scolaire :

L'EPS, déjà mise à mal dans ses contenus et pratiques par les réformes des programmes et du collège, se voit de nouveau attaquée dans le cadre de l'UNSS. En effet, le proviseur du lycée Albert Londres à Cusset souhaite déplacer les cours du samedi matin au mercredi-après-midi, jusque là dédiés exclusivement au sport scolaire. Il agit en méconnaissance complète de la circulaire N°2002-130 sur « le sport scolaire , à l'école, au collège et au lycée » qui stipule : « *Dans le cadre de la conduite de la politique éducative, le chef d'établissement s'implique dans la vie associative et veille à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités : libération du mercredi après-midi et de créneaux horaires à l'interclasse de midi ou en fin d'après-midi, cantine, ramassages scolaires...* ».

Madame le Recteur, en tant que présidente du Conseil régional de l'UNSS, la FSU vous demande de veiller à ce que le sport scolaire ne soit pas concurrencé par des enseignements le mercredi après-midi et qu'en conséquence celui-ci soit réservé exclusivement au sport scolaire pour les classes de lycée.

Projet stratégique académique :

L'adaptation de notre académie à la nouvelle organisation territoriale par le biais de la création de « bassins d'éducation et de formation » en lien avec « l'autonomie des établissements » montre bien la conception qu'a le rectorat du rôle de l'Education : adapter la formation aux besoins locaux pour rendre les élèves et étudiants adaptés au marché du travail local en contradiction avec la nécessité de rendre le futur citoyen émancipé et autonome. Ce projet souhaite rendre les métiers de l'enseignement plus attractifs. Nous sommes en accord avec cette nécessité, c'est pourquoi nous vous proposons deux pistes qui auraient un effet immédiat sur la crise des recrutements : revaloriser significativement les salaires des personnels de l'Education et améliorer de manière visible les conditions de travail, par exemple en diminuant les effectifs élèves par classe, ce qui par ricochet améliorerait la réussite des élèves. Même si la formation par le numérique peut être dans certains cas une modalité d'apprentissage, c'est un leurre de considérer qu'elle révolutionnera la formation, particulièrement dans les formations professionnelles et/ou de niveau V ou IV.

Ce début d'année est marqué par une nouvelle baisse des salaires nets du fait d'une nouvelle augmentation du prélèvement pour pension civile, et ceci après 5 années de gel du point d'indice et de baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le rendez-vous salarial de février, réclamé par la FSU dans le cadre des discussions issues du PPCR, doit impérativement mettre fin à ces dégradations et lancer un processus de revalorisation et de rattrapage sur la durée. Les personnels ont des attentes fortes concernant les discussions qui vont s'ouvrir et c'est à cette fin que la FSU s'engage dans la journée de mobilisation du 26 janvier pour les salaires et le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Ce 26 janvier sera aussi l'occasion pour l'ensemble des collègues du second degré de manifester une nouvelle fois leur opposition à la réforme du collège. Nous ne désespérons pas en effet que Mme la ministre finisse par entendre raison et cesse de s'enfermer dans la mise en œuvre d'une réforme qui rassemble toujours plus d'acteurs contre elle. Les échos des journées de formation continuent de montrer que plus les questions sont précises, moins les réponses le sont et n'apportent d'éclaircissements pourtant bien nécessaires.